

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	384
 Artikel:	Petits poèmes valaisans
Autor:	Pfeiffer, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260772

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mand, 1 du parti populaire et 1 du parti populaire bavarois. En voici d'ailleurs la liste:

Parti national allemand: Paula MULLER-OFRIED, présidente de la Ligue féminine évangélique; Annagrete LEHMAN; Magdalena von TILLING.

Parti populaire allemand: Dr. Elsa MATZ, directrice d'école, déléguée supplémentaire allemande au Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N.

Centre: Christine TEUSCHER, institutrice; Dr. Hélène WEBER, conseillère au Ministère de la Prévoyance sociale; Else PERENBOON; Elisabeth ZILLEN, expert au Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N.; Hélène DRIESEN; LABRIGA; Clara SIEBERT (les deux dernières sont nouvelles au Parlement).

Parti populaire bavarois: Th. LANGE-BRUMAN, déléguée supplémentaire à l'Assemblée de la S. d. N.

Parti social-démocratique: Clara BOHM-SCHUCH; Maria ANSORGE; Anna NEWITZ; Mathilde WURM, écrivain; Luisa SCHROEDER; Adele SCHREIBER-KRIEGER, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage; Bertha SCHULZ; Lore AGNES; Tonni PFLÜLF, institutrice; Toni SENDER; Johanna REITZ; Marg. STARMANN-HUNGER; Anna ZAMMERT.

Parti communiste: Clara ZETKIN; Hélène ÖVERLACH, employée; Hanna HUMMLER, employée; Elise AUGUSTAT, paysanne; Maria REESE, institutrice; Maria AHLERS, ouvrière; Olga KORNER, cuisinière; Lotte ZINKE, ménagère; Luise ULRICH; Johanna SANDTER; Hélène FLEISCHER; Franziska KESSEL (les 4 dernières sont nouvelles au Parlement).

Il en est plusieurs parmi ces femmes qui appartiennent à notre mouvement, notamment Dr. Elsa Matz, et Adele Schreiber-Krieger, que nous sommes heureuses de voir siéger à nouveau au Reichstag. En revanche, nous y déplorons l'absence de deux de nos meilleures féministes, Dr. Elis. LUDERS et Dr. Gertrud BÄUMER, membres de l'ancien Parti démocratique allemand, et qui ne se sont pas présentées aux élections de cette année. Ajoutons enfin que la vieille combattante Clara Zetkin se trouvait être la doyenne d'âge du Reichstag, c'est vraisemblablement à elle qu'incombera la tâche point facile d'ouvrir cette législature de ce Reichstag où dominent les « nazis ».

Nationalité de la femme mariée

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié comment, en septembre dernier, l'Assemblée de la S. d. N. avait décidé de remettre à l'examen de tous les gouvernements le rapport présenté sur cette importante question par le Comité des organisations féminines internationales, ainsi que toute la documentation s'y rapportant, et les avait priés de faire connaître leurs observations à ce sujet avant le 1^{er} juillet 1932.

La publication de ces réponses vient d'être faite par les soins de la S. d. N. et constitue un document intéressant¹, bien que fort peu favorable aux opinions féministes. En effet, sur 18 gouvernements qui ont fait parvenir leurs observations au Secrétariat (notons ici que la Suisse n'a pas envoyé de réponse),

¹ Document A. 15, 1932, V.

peut-être de se présenter comme les porteurs des volontés de toute la nation, et finalement, contre le refus de recourir aux bons offices des femmes de France. Dans ces protestations féminines, les phrases ampoulées de l'époque sont presque intolérables, mais les réclamations elles-mêmes peuvent se formuler toutes pareilles en notre an de grâce 1932, que ce soit en France ou en Suisse... et c'est tant pis pour les responsables! Voici un passage d'une *Requête des dames à l'Assemblée nationale de 1789*, où éclate la naïve appréciation des mérites féminins: «Français, vous avez décreté la juste égalité des droits... et vous en privez injustement la plus douce et la plus intéressante moitié d'entre vous! Vous avez rompu le frein fatal qui captivait la pensée du sage et lui ôtait la faculté d'éclaircir ses semblables... et nous, hélas! nous nous voyons réduites à l'humiliant partage de recevoir éternellement des leçons de vous, sans avoir la consolation de pouvoir vous en donner à notre tour! Tandis que vous ouvrez toutes les bouches, que vous déliez toutes les langues, vous nous forcez, nous, pour qui c'est une si antique habitude de parler, que nous forcez à garder un triste et honteux silence...»

(A suivre.) V. DELACHAUX.

Petits poèmes valaisans¹

Les Mélèzes

Leur dentelle est si fine; elle brode le ciel — car nous sommes couchés sous l'ombrage léger — Et les fleurs alentour ont un parfum de miel.

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Autour de la Conférence du Désarmement

Une requête de membres d'organisations internationales et nationales à Genève.

N. D. L. R. — Nous publions ci-après, à la demande du Comité des Organisations Féminines pour le Désarmement, le texte de la « Requête » qu'on te adresse, et l'ajoute dernière aux délégations nationales à la Conférence du Désarmement et la grande presse internationale, les membres des principales organisations internationales représentées à Genève. Cette requête envoyée d'urgence résume en quelque sorte le programme minimum absolu de désarmement envisagé par les signatures; et bien que, malheureusement, la Conférence soit restée fort en arrière de ce programme dans sa résolution finale, il importe que celles-ci soit largement connu du public en général et du public féminin en particulier.

Nous, les soussignés, représentant à Genève diverses organisations pendant la Conférence du Désarmement, nous permettons de vous soumettre à ce moment critique l'expression suivante de notre profonde conviction concernant le projet de résolution de la Conférence. Nous vous présentons ces observations, non pas au nom de nos organisations respectives — que nous n'avons pas eu le temps de consulter — mais comme le point de vue unanime d'un groupe d'individus qui est tout spécialement en contact avec l'opinion publique concernant la question du désarmement, et qui a suivi la Conférence avec la plus grande attention depuis le début.

Nous vous rappelons respectueusement que les résolutions qui continuent, après tant de mois, à inonder la Conférence donnent une indication de la profonde impatience et de l'anxiété avec lesquelles le grand public du monde entier suit vos délibérations. S'il n'est pas donné satisfaction au désir d'une réduction importante des armes et d'allègement du fardeau immensé des dépenses imprudentes, une désillusion s'en suivra qui peut avoir les plus graves conséquences.

PUBLICITÉ. Nous insistons sur les points suivants:

1. que la résolution qui sera adoptée par la Con-

férence incorpore un nombre de décisions se rapportant aux questions les plus importantes, de sorte que des résultats précis et définis soient le fruit des longs travaux de la Conférence avant qu'elle ne s'journe;

2. qu'il y ait une discussion publique adéquate de ces questions avant que la résolution n'ait pris une forme définitive;

3. que si le travail de la Conférence est renvoyé au Bureau pendant l'ajournement, les sessions de celui-ci soient en général publiques.

EQUALITÉ. Nous sommes également convaincus que l'acceptation du principe de l'égalité juridique en ce moment est d'une importance décisive.

RÉDUCTION. Finalement nous insistons, au nom de ce public que nous représentons, pour qu'une réduction importante soit décidée à ce stade-ci de la Conférence.

La proposition du Président Hoover devrait être acceptée au moins dans une large mesure; nous sommes d'avis que quand le chef responsable d'une grande puissance a proposé une réduction de presque un tiers des armements du monde et que cette proposition a été appuyée par beaucoup d'autres délégations, les peuples du monde ne se contenteront pas de moins.

Nous sommes heureux d'observer qu'entre autres les propositions suivantes, auxquelles le Président Hoover donne son appui, figurent également dans le projet de résolution proposé par les huit Etats dés secondaires:

AVIATION: Nous sommes convaincus que la seule solution adéquate du problème du désarmement aérien est l'abolition totale de l'aviation militaire et navale. Reconnaissant toutefois qu'un accord général est peu probable en ce moment, nous serions heureux de saluer comme un pas dans la bonne direction la proposition appuyée avec vigueur de l'abolition absolue de tout bombardement aérien. Toutefois nous considérons comme essentiel que le nombre des avions militaires qui pourront encore exister soit strictement limité et que leur poids maximum à vide soit réduit à un très bas niveau, par exemple à moins de

trois seulement envisagent la possibilité de réviser les articles de la Convention de La Haye dont le Comité féminin demande l'abrogation: la Suède, la Tchécoslovaquie et la Norvège (cette dernière, bien qu'ayant déjà ratifié cette Convention, se déclare prête à un nouvel examen). D'autres, comme l'Allemagne, annoncent leur sympathie pour le mouvement féministe en cette matière, mais estiment le moment inopportune pour une révision, à laquelle d'autres encore se refusent absolument en s'opposant catégoriquement au point de vue féministe, tels la Roumanie, le Japon, le Siam, etc. Enfin, la Grande-Bretagne et l'Australie sont déjà en voie de préparer la ratification de la Convention, qui, lorsqu'elle sera ratifiée par 10 Etats, entrera en vigueur.

Le Comité des organisations féminines internationales s'est réuni à Genève, au Secrétariat de la S. d. N., du 10 au 15 août, tant pour prendre connaissance des réponses gouvernementales que pour préparer ses propres observations, que l'Assemblée de 1931 lui a également demandé de formuler. Après des discussions très longues et très animées,

la décision a été prise de présenter deux rapports simultanés: l'un, signé par quatre sur huit de ces organisations, qui réaffirme surtout les idées et les revendications déjà énoncées dans le rapport de l'an dernier; et l'autre, d'inspiration plus juridique, qui s'attache surtout à répondre aux principales objections formulées contre ce rapport, en démontrant combien d'entre elles ont déjà trouvé leurs réponses, soit dans la pratique actuelle des législations existantes¹, soit même dans des études juridiques ou des déclarations faites à l'occasion de la Conférence de Codification de Droit international de La Haye en 1930. Ce

¹ Une des objections les plus fréquemment formulées contre la revendication féministe du droit de la femme à sa nationalité indépendante, objection toute «sentimentale» d'ailleurs, est que l'unité de la famille serait brisée si la mère n'était pas de la même nationalité que ses enfants. Or, combien de ceux qui se servent de cet argument savent-ils que cette situation se présente actuellement dans plusieurs pays, du fait que le principe du *jus soli* donne à l'enfant né sur sol étranger la nationalité du pays de sa naissance, nationalité qui peut être précisément celle dont sa mère aura été privée par son mariage! Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Et jusqu'au bout de la vallée,
pour verdir les pentes brûlées,
les bisses au fin réseau d'argent
vont ruisseler tout doucement.

Les faux et les râteaux-dormiront pour longtemps.

H. PFEIFFER.

(Extraits du *Petit cahier de Saas*.)

Que lisons-nous?

SIXIÈME LISTE, POUR CELLES DONT LES VACANCES SONT TARDIVES

(Pour les Estés précédentes, voir le Mouvement, Nos 367, 370, 376, 380 et 383.)

Gaston CHERAN: *L'enfant du pays*. (12 ff.)

J. LUCAS-BRETON: *Louis XVIII. Le prince errant, le roi*. (20 ff.)

Jean-Marie CARRE: *La vie de Gathie*. (Collection: Vie des hommes illustrées. 12 ff.)

Marie-Louise PAILLERON: *Madame de Staél*. (12 ff.)

Albert THIBAULT: *Stendhal*. (Collection des Romantiques. 10 ff.)

Collection de diffusion:

Myriam HARRY: *La conquête de Jérusalem*. (2 ff.)

Id. Jeanne MOREAU-JOUSSAUD: *Le sacrifice de Jeannine*. (2,75 ff.)

Nouvelle collection reliée des chefs-d'œuvre du roman contemporain, notamment:

LACRETTELL: *Silbermann*.

KESSEL: *L'équipage*.

LARROUY: *Coup de roulis*.

P. LOTI: *Les trois dames de la Kasbah*.

Colette YVER: *Les cousins riches*.

CHANTEPLEURE: *La comédie nuptiale*.

René BAZIN: *Champdolent*.

(Chaque volume relié: 12 ff.)

LA FUREUSE.

deux tonnes. Nous considérons complètement irréalisables les propositions de limiter les régions qu'il serait permis de bombarder et nous attirons l'attention sur le fait que cette permission implique le maintien du matériel et l'entraînement en vue du bombardement aérien.

GUERRE CHIMIQUE: Nous insistons pour que la prohibition de la guerre chimique, sur laquelle il y a un accord général, soit interprétée et appliquée de façon à inclure l'abolition totale de tous les services se rapportant à la guerre chimique. Nous sommes convaincus que cette prohibition doit inclure la préparation et l'entraînement contre une attaque hypothétique.

CHARS D'ASSAUT: Nous appuyons cordialement la proposition du Président Hoover d'abolir tous les chars d'assaut.

Ernest BOVET, Président de l'Association suisse pour la S. d. N.; K. D. COURTNEY, Présidente du Groupe britannique pour le Désarmement à Genève; Malcolm DAVIS, Représentant à Genève de l'Association pour la S. d. N. des Etats-Unis; Mary A. DINGMAN, Présidente du Comité pour le Désarmement des Organisations féminines internationales; A. H. ENFIELD, Secrétaire de la Ligue Internationale des Femmes coopératives; W. Arnold FOSTER, Conseil national britannique pour la paix; W. KOTCHING, Secrétaire général de l'Entraide universitaire internationale; Dame Adelaide LIVINGSTON, Représentante en Europe de la Fédération américaine des Clubs féminins; Laura PUFFER MOGAN, Présidente du Conseil des Organisations américaines à Genève; Gilbert MURRAY, Président du Comité Exécutif de la Ligue britannique des Associations pour la S. d. N.; Bertram PICKARD, Président du Comité de Désarmement des Organisations internationales chrétiennes; Lothian SFALL, Secrétaire général adjoint de l'Union Internationale des Associations pour la S. d. N.; J. DE WATTEVILLE, Secrétaire général de la Conférence Internationale des Associations de Mutilés et d'Anciens Combattants (C. I. A. M. A. C.).

rapport, à la rédaction duquel ont surtout traillé deux avocates, Miss C. Macmillan (Grande-Bretagne) et l'éminente juriste qu'est Mme Maria Véronne (Paris) a été signée par les représentantes des quatre autres organisations membres de ce Comité, soit le Conseil International des Femmes (Mme Maria Véronne et Mme van Eghen); l'Alliance Internationale pour le Suffrage (Mme Gourd, remplaçant Mrs. Corbett Ashby, et Mme A. Leuch, remplaçant Mme Bakker-Nort); la Fédération Internationale des Femmes universitaires (Mme Schreiber-Favre et Mme Macmillan); et l'Union Mondiale de la Femme (Mme d'Arcis et Mme C. Wuarin).

La place nous est trop mesurée dans ce premier numéro après l'interruption des vacances pour qu'il nous soit possible de publier ici quelques extraits de ce rapport, mais nous espérons pouvoir prochainement le faire connaître de façon plus détaillée à nos lecteurs.



Les Femmes et la Société des Nations

Femmes déléguées à l'Assemblée

Deux pays déjà ont désigné des femmes pour faire partie de leur délégation à la XIII^e Assemblée de la S. d. N., qui s'ouvrira, comme on le sait, le 26 septembre: la Grande-Bretagne et l'Australie. La déléguée britannique est Mrs. Edgar Dugdale, membre très actif du Comité Exécutif de la Ligue anglaise pour la S. d. N., et qui, à ce titre, est non seulement venue souvent à Genève, mais a encore voyagé dans différents pays, vu l'intérêt très vif qu'elle porte à la question des minorités.

Quant à la déléguée australienne, nous avons déjà eu le plaisir de la voir à Genève l'an dernier: c'est le Dr. Ethel Osborne, membre bien connu de plusieurs de nos organisations féminines internationales.

A toutes deux, dès maintenant, nos meilleurs vœux de bienvenue à Genève.

Féminisme international

(Suite de la 1^{re} page.)

On se rend compte qu'avec pareille question à notre ordre du jour, et bien que les grandes lignes seulement de cette Conférence